



PRENDRE UNE LICENCE – BMX RACE

Les licences se font EXCLUSIVEMENT EN LIGNE : <https://licence.ffc.fr/> en créant un compte **au nom du PILOTE**. Faites attention de noter la date de naissance correcte du futur licencié.

Choisir la pratique : **loisirs** , puis catégorie (pour les 16 ans et moins la catégorie est automatiquement proposée) et ensuite la discipline : **BMX RACE**

Les licences sont valables pour la période du 1er janvier au 31 décembre (année civile).

Néanmoins, **les nouveaux licenciés** peuvent se faire délivrer, à compter de début septembre, leur première licence portant le millésime de l'année suivante, **sa validité étant alors portée de 12 mois à 16 mois**.

La prise et le renouvellement de licence pour les mineurs peuvent se faire à l'aide d'un questionnaire de santé spécifique sur le compte du pilote.

- ✚ **Si vous avez déjà été licencié** dans le passé, un compte existe déjà. Votre identifiant est votre NIP* ou votre UCIID et en utilisant le lien « mot de passe oublié » vous pourrez initialiser / réinitialiser le mot de passe.

Liste des documents affichés : cliquer sur chaque document

- Lire la **notice assurance et garanties complémentaires** en intégralité en les faisant défiler jusqu'à la fin. N'oubliez pas de cocher « j'ai lu et accepte les termes du document »
- **Additif à la demande de licence** : Cocher l'option choisie et les 2 coches du bas et validez
- Compléter le **Questionnaire de santé** Pour les mineurs ; si toutes les réponses au questionnaire sont négatives, le certificat médical n'est pas obligatoire. Pour les majeurs (et pour les mineurs ayant coché Oui au Questionnaire médical) le certificat médical est nécessaire.

Gestion des documents : cf menu : informations-documents

- **Photo** récente : elle doit juste être cadrée sur le visage et peut être prise avec le smartphone. PAS DE CASQUE NI DE LUNETTES !
- **Carte d'identité recto-verso** ou **passport valide**. Pour les mineurs n'ayant pas de carte d'identité, celle d'un représentant légal est demandée.

Finaliser la demande de licence en déposant au club les documents demandés (feuille adhésion, pass'sport du département ou national) plus le paiement (Espèces, CB ou chèque à l'ordre du BMX Compiègne Venette) ; Pas de règlement en ligne.

Vous pourrez rouler à partir du moment où la licence aura été payée et validée par le Comité des Hauts de France. Il faut compter quelques jours de délai après le paiement au club.

BESOIN D'AIDE : Consulter <https://aide.ffc.fr/licence/>